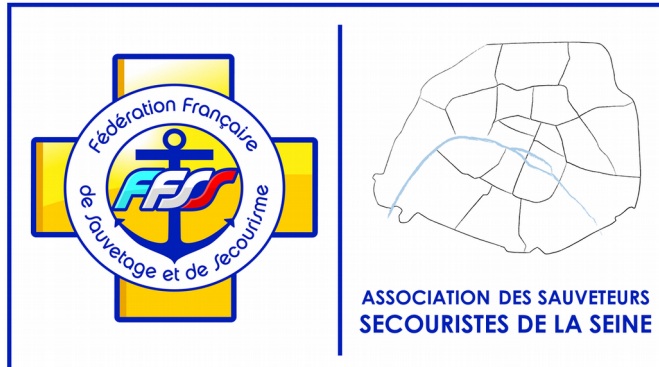


# FORMATION CONTINUE PSE1 SAMEDI 2 JANVIER 2021

organisée par l'ERFAN Ile-de-France  
En partenariat avec



Date limite du dépôt des dossiers d'inscription

**Vendredi 11 décembre 2020 à 16h** à l'ERFAN Ile-de-France (par mail)

Nombre de places : 18 maximum

## Formation continue PSE1 – Premiers Secours en Equipe de niveau 1

### Missions

Acquérir les compétences de secouriste seul ou au côté d'un équipier secouriste, avec ou sans matériel de premiers secours. Pour exercer, le secouriste doit tous les ans faire une formation continue en secourisme de son niveau de compétence.

### Public concerné

Tout public, à partir de 16 ans, licencié FFN

### Pré-requis

Etre titulaire du PSE1 (ou de l'AFPCPSAM ou de tout autre diplôme équivalent)



## ERFAN LIGUE ILE-DE-FRANCE



### Lieu de la formation

CISP : 6 Avenue Maurice Ravel, 75012 Paris

### Date de la formation

Samedi 2 janvier 2021 de 9h à 17h

### Programme

Le maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques  
L'actualisation et le perfectionnement des connaissances  
L'acquisition de nouvelles techniques

### Coût de la formation

100€ par stagiaire

**Le dossier d'inscription suivant, entièrement complété accompagné du paiement de la formation doit être arrivé à l'ERFAN Ile-de-France avant le **vendredi 11 décembre 2020 à 16h (par mail)****

### **Renseignements complémentaires**

**ERFAN Ile-de-France**

163 Bld Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 9312 Z - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

# Bulletin d'inscription

**Date limite de réception à l'ERFAN Ile-de-France : vendredi 11 décembre 2020**  
**Accompagné du paiement (chèque ou virement)**  
**Bulletin d'inscription et pièces à fournir à envoyer par mail**

## A COMPLETER EN LETTRES MAJUSCULES

Nom :  Prénom :

Date et lieu de naissance :

Club FFN :

Adresse Mail :  Tél :

Souhaite participer à la formation continue PSE1 du samedi 2 janvier 2021

Date :  Signature :

## Pièces à fournir obligatoirement avec le dossier

- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou pièce officielle justifiant la date de naissance
- Une photocopie de la licence FFN de l'année en cours
- Copie du diplôme initial PSE1 (ou son équivalent) et son dernier recyclage
- Virement à privilégier (IBAN envoyé sur demande par mail à [erfan@lif-natation.fr](mailto:erfan@lif-natation.fr)) ou chèque de règlement libellé à LIGUE ILE DE FRANCE DE NATATION .



## Conditions Générales de Vente

### Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

#### 1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

#### 2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

#### 3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

#### 4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

#### 5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

#### 6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

#### 7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

#### 8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).